

--- Agression physique ITT 3 jours ---

Par **Calostephy**, le **22/03/2006** à **18:22**

[color=blue:3fhqtap2]Bonjour à tous et toutes,

Je suis nouvelle sur le forum.

Je poste ce message afin de vous raconter ce qu'il m'est arrivé, le 26 octobre 2005.

Depuis quelques années maintenant (+ de 5 ans), ma voisine n'arrête pas de me provoquer, à commencer avec sa voiture et par jalousie (acquisition de biens). Le 26 octobre 2005, j'ai été victime d'une agression de sa part en plus d'une infraction à un véhicule suite à une légère provocation de ma part sur sa vie privée, mais sans aucune conviction, sans intérêt. Je ne cherchais pas à la mettre en colère mais apporter un dialogue, discuter avec elle sur ce litige.

Je suis allée porter plainte à la Gendarmerie le jour suivant et quelques jours après, je devais m'y rendre pour raconter les faits tels qu'ils se sont passés. Je n'ai pas été très bien reçu par les gendarmes, qui, je crois sont du côté de l'auteur, ma voisine.

J'aimerais savoir quelle suite pourrais-je prendre vis-à-vis de cette agression (+ infraction) ? Pourrais-je demander éventuellement des dommages-intérêts ? Serais-je condamnée également à verser de l'argent ?

MERCI POUR VOS REPONSES.[/color:3fhqtap2][/color]

Par **Calostephy**, le **23/03/2006** à **19:29**

[color=blue:ml36yyw4]J'ai déjà déposé plainte le jour suivant mon agression.

Ensuite, j'ai eu une convocation à la Gendarmerie de mon village (Ribécourt) où je devais énumérer les faits.

Quatre mois après, j'ai été à nouveau convoqué à la Gendarmerie de Compiègne afin que je signe ma plainte. J'ai donc reçu une convocation au Tribunal de Compiègne afin que l'auteur des faits (ma voisine), moi-même et un médiateur puisse discuter sur une "conciliation" qui, d'après moi, me semble impossible.

Je tiens à préciser que, durant ces entretiens, j'ai été reçu comme une moins que rien, comme un chien !!! Je pense même que les gendarmes et le médiateur étaient en complot

avec l'auteur des faits !!! En effet, à tout moment, ils me reprochaient mon attitude mais en aucun cas celui de l'auteur, qui, je pense à fait bien pire que moi dans cette affaire !

Suite à cette conciliation, j'ai fait part de mes intentions au médiateur, à savoir la poursuite de cette affaire devant le Tribunal compétent (infraction + agression) et la demande de dommages & intérêts qui, d'après le médiateur, pourraient s'élever à 1500,00 €.

Je tiens également à préciser que si j'ai choisis de poursuivre cette affaire, ce n'est pas pour me "venger" mais pour que "justice soit faite" car après cet incident, j'ai beaucoup souffert : je ne dormais plus, je repensais sans cesse à ce jour, je prenais des médicaments pour dormir (anti-dépresseurs)... De plus, j'avais la peur d'aller chez moi !

MERCI POUR VOS REPONSES. [/color:ml36yyw4] [/color]

Par **Stigma**, le **24/03/2006** à **20:41**

Mouais laisse tomber la justice: c'est tous des pourris qui complotent contre toi avec les gendarmes et ta voisine... t'as essayé d'appeler Julien Courbet ? Il est méga compétent pour les problèmes de voisinage.

Sinon, difficile de t'aider, vu que tu précises absolument pas les faits, et que si tu le fais, ça sera probablement pas très objectif...

Par **jeeecy**, le **24/03/2006** à **22:26**

effectivement

je te conseille d'aller voir un avocat

les problemes de voisinage sont ce qu'il y a de pire en droit car chacun a sa part de

responsabilite generalement... et tes propos corroborent d'ailleurs cela Image not found or type unknown

Par **ground0**, le **14/02/2010** à **11:40**

Que faut-il pour qu'une plainte pour agression soit certaine d'être qualifiée et que l'infraction soit caractérisée pour un procureur? S'il y a ITT de -8j constatée en unité médico-judiciaire, s'il y a au moins une circonstance aggravante qui rend la contravention de 5e classe en délit, s'il y a preuves écrites de reconnaissance de culpabilité par l'agresseur (messages électroniques), + menaces de mort par SMS, est-ce que cela est jugé sérieux par un parquet et peut-on espérer que l'auteur des faits soit poursuivi? Merci de me donner votre avis.